



Permanent Mission of Burundi to the United Nations

336 East 45th Street, 12th Floor, New York N.Y 10017
Tel: +1 (212) 499-0001 || +1(212) 499 -0002 || Fax +1 (212) 499-0006
E-mail: ambabunewyork@yahoo.fr
Website: <http://www.burundimission.org>



Discours de S.E.M l'Ambassadeur Albert SHINGIRO, Représentant Permanent du Burundi auprès des Nations lors des travaux de fond de la Sixième commission, point 109 de l'ordre du jour intitulé « *Mesures visant à éliminer le terrorisme international* », New York, le 2 octobre 2017.

Monsieur le Président,

1. Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Sixième commission. Vous pouvez tout naturellement compter sur le plein soutien et la coopération de ma délégation tout au long de votre mandat.
2. Ma délégation s'associe aux interventions faites par l'Algérie et l'Iran respectivement au nom du Groupe Africain et du Mouvement des Non Alignés. Permettez-moi à présent de formuler quelques observations à titre national.
3. **Monsieur le Président**, ma délégation souhaite joindre sa voie à celles des autres pour condamner énergiquement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Nul n'ignore que le terrorisme est une violation odieuse du droit positif, une menace à la paix et à la sécurité internationales, au développement économique et social que rien ne peut justifier au 21^{ème} siècle.
4. Ma délégation a pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international et salue la mise en place du Bureau chargé du contre-terrorisme. La nomination de M. Vladimir Ivanovich Voronkov pour piloter ce bureau est un excellent choix et il peut compter sur la pleine coopération de ma délégation tout au long de son mandat.
5. **Monsieur le Président**, l'actualité nous rappelle trop fréquemment que le terrorisme continue à endeuiller la planète et à infliger douleurs et souffrances à toutes les populations sans distinction. Comme vous le savez, il n'est pas de semaine qui n'est pas marquée par un acte terroriste quelque part dans le monde et sur tous les continents. Ces actes frappent de manière aveugle des innocents qui ont eu le malheur de se trouver au mauvais endroit, au mauvais moment. Il est de l'intérêt de toutes les nations de lutter collectivement contre ce fléau dans sa dimension mondiale, régionale et nationale.
6. Tout le monde est d'avis que le fondamental de la menace terroriste est son caractère transnational. Il est de notoriété publique que le terrorisme ne puise pas ses racines dans un État ou une localité donnée, mais se déplace au gré de l'opportunisme des conditions. Il ne saurait non plus être associé à une région en particulier, à une culture, à une religion, à une nationalité ou à une race. Ma délégation plaide plutôt pour le dialogue entre les cultures et civilisations et le respect du droit international et des conventions régionales y relatives. Sans quoi, on risque de préparer un terrain fertile et une justification à l'extrémisme violent qui malheureusement est né et se développe devant nos yeux.
7. Si l'on en croit les théâtres d'interventions depuis la date repère de 2001, nous sommes face d'une délocalisation de la menace terroriste du Moyen-Orient vers l'Afrique et d'autres régions. Il convient de

souligner que les facteurs qui expliquent la vulnérabilité du continent africain face à ce fléau ne sont pas nouveaux. Le terrorisme est la conséquence d'interactions entre des facteurs politiques, sécuritaires, économiques et sociaux. A cela s'ajoute l'interventionnisme militaire injustifié qui crée un terreau fertile au terrorisme et au recrutement des combattants.

8. **Monsieur le Président**, pour combattre efficacement le terrorisme, nous devons passer de la rhétorique aux actions en mettant un accent particulier aux piliers suivants :
9. **Premièrement**, il faut renforcer la coopération internationale par le biais de l'échange d'information et le tarissement des sources de financement du terrorisme, y compris les rançons et le contrôle des frontières pour endiguer le phénomène des combattants étrangers. A cet égard, l'ONU constitue une plateforme idoine pour une discussion concertée sur le sujet du terrorisme international.
10. **Deuxièmement** ma délégation insiste sur la nécessité d'adopter au plus vite une convention générale sur le terrorisme qui fournirait un cadre multilatéral pour cette lutte car l'absence de définition du terrorisme laisse une marge de manœuvre aux groupes terroristes pour se consolider. Il serait aussi important de soutenir et mettre en œuvre la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies dans ses quatre piliers. Il sied aussi d'ajouter la nécessité de combattre le terrorisme de la même façon et éviter autant que faire se peut toute approche sélective.
11. **Troisièmement**, les quelques années que nous venons de passer à lutter contre le terrorisme ont démontré que les interventions militaires seules ne suffisent pas pour en découdre définitivement avec ce fléau. L'action militaire permet certes d'étouffer les bastions terroristes, mais pas de les faire disparaître complètement. Une action purement militaire qui n'est pas couplée d'une action civile peut par ailleurs créer de l'instabilité au sein d'un État et nourrir le potentiel terroriste.
12. **Monsieur le président**, je ne saurais terminer sans réitérer la ferme détermination de mon pays le Burundi à collaborer avec le reste du la C.I dans le combat contre cette menace pernicieuse à la paix et à la sécurité internationale. Les efforts du Burundi sont consentis à plusieurs niveaux.
13. **Au niveau multilatéral**, le Burundi a ratifié la convention internationale de 1999 pour la répression du financement du terrorisme entrée en vigueur le 10 avril 2002. Il aussi également ratifié la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire adoptée par l'AG le 15 avril 2005.
14. **Au niveau régional**, le Burundi a souscrit à la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la répression du terrorisme telle qu'adoptée à Alger en juillet 1999. Pour concrétiser ses engagements, Burundi a mis à disposition de l'AMISOM plus de 5000 hommes très aguerris pour aider nos frères somaliens à faire face au groupe terroriste Al-shabab et ses alliés.
15. **Sur le plan national**, conformément aux conventions que le Burundi a ratifiées, des efforts nationaux ont été consentis pour mettre en place un centre opérationnel de lutte contre le terrorisme. Ce plan poursuit les engagements stratégiques suivants : la prévention, la répression, la protection et la riposte.

Je vous remercie de votre aimable attention !